

Paudex, le 18 décembre 2018

USPI INFO n° 21/2018

Formation professionnelle initiale : la relève est assurée

En mai et juin 2018 se sont à nouveau déroulés les examens de fin d'apprentissage (procédure de qualification) pour de nombreux jeunes, notamment 488 apprentis candidats au titre d'« employé(e) de commerce CFC branche fiduciaire/immobilière » en Suisse. Atteignant quelque 95%, le taux de réussite pour la partie entreprise se situe dans la moyenne des années précédentes.

L'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/immobilière (OFCF) est responsable, pour l'ensemble de la Suisse, de la procédure de qualification pour la partie entreprise de la branche fiduciaire/immobilière. Tout comme la partie école, cet examen compte pour le CFC d'« employé(e) de commerce branche fiduciaire/immobilière ». Pour obtenir le CFC, les candidats doivent en effet réussir les deux parties (école et entreprise).

La note finale de la partie entreprise comprend les notes des unités de formation (UF) et des situations de travail et d'apprentissage (STA) ainsi que les procédures de qualification orale et écrite effectuées en fin d'apprentissage. La procédure de qualification orale, de même que les UF et STA dépendent des spécificités de la branche.

Selon la notice informative de l'OFCF ci-jointe, environ 60% des candidats ont opté pour la spécialité fiduciaire, les 40% restant pour la spécialité immobilier. Les notes obtenues par les candidats ne présentent pas de différence significative selon la spécialité, ni selon la région.

En 2018, les résultats de la procédure de qualification écrite se situent en dessous de la moyenne des années précédentes, avec une note moyenne de 4,14. Comme les années précédentes, la procédure de qualification orale obtient un bien meilleur score, avec une note moyenne de 4,89. Une fois encore, les notes dites d'expérience maintiennent un haut niveau (5,24). Globalement, de nombreux apprentis ont ainsi obtenu de bonnes notes pour la partie entreprise.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat

Annexe : ment.